



# Le Saint-Siège

---

**LETTRE DU PAPE FRANÇOIS  
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNODE DES ÉVÊQUES,  
LE CARD. LORENZO BALDISSERI,  
À L'OCCASION DE L'ÉLEVATION À LA DIGNITÉ ÉPISCOPALE  
DE SON SOUS-SECRÉTAIRE, MGR FABIO FABENE**

*Éminence Révérendissime,*

Le 15 septembre 1965, mon vénéré prédécesseur, le serviteur de Dieu Paul VI, après avoir attentivement scruté les signes des temps et conscient de la nécessité de renforcer par des liens plus étroits l'union de l'Évêque de Rome avec les évêques, que *le Saint-Esprit a constitués pour gouverner l'Église de Dieu*, instituait, par le *Motu proprio* « Apostolica Sollicitudo », le synode des évêques.

À cette époque, alors que le Concile Vatican II touchait à son terme, cet organisme synodal naissant constituait une impulsion pour tous les évêques catholiques à prendre part, de manière plus évidente et efficace, à la sollicitude de l'Évêque de Rome pour l'Église universelle.

Les assemblées synodales, qui ont eu lieu dès lors, en présence d'évêques provenant des divers continents, ont pu faire connaître les contributions incontournables concernant les problèmes et l'activité de l'Église dans le monde et ont offert au Successeur de Pierre une aide et un conseil de grande valeur pour sauvegarder et renforcer la foi, en vue de proposer avec courage l'intégrité de la vie chrétienne et de consolider la discipline ecclésiale.

Le bienheureux Jean-Paul II, qui a présidé tant d'assemblées synodales, en réaffirmant l'efficacité du synode et en reconnaissant le bien immense que celui-ci apportait à l'Église, prévoyait avec clairvoyance : « *Peut-être cet instrument pourrait-il être encore amélioré. Peut-être la responsabilité pastorale collégiale peut-elle s'exprimer encore plus pleinement dans le synode* » (Homélie de conclusion de la vie assemblée générale du synode des évêques, 29 octobre 1983).

En effet, la largeur et la profondeur de l'objectif donné à l'institution synodale dérivent de la grandeur infinie du mystère et de l'horizon de l'Église de Dieu, qui est communion et mission. C'est pourquoi on peut et on doit rechercher des formes toujours plus profondes et authentiques de l'exercice de la collégialité synodale, pour mieux réaliser la communion ecclésiale et pour promouvoir sa mission infinie.

Presque cinquante ans s'étant écoulés depuis l'institution du Synode des évêques, ayant moi aussi scruté les signes des temps et conscient que pour exercer mon ministère pétrinien il est nécessaire, plus que jamais, de raviver encore davantage le lien étroit avec tous les pasteurs de l'Église, je désire valoriser ce précieux héritage conciliaire.

À cet égard, il ne fait aucun doute que l'Évêque de Rome a besoin de la présence de ses confrères évêques, de leur conseil et de leur prudence et expérience. Le Successeur de Pierre doit en effet proclamer à tous qui est « *le Christ, le Fils du Dieu vivant* » mais, dans le même temps, il doit prêter attention à ce que le Saint-Esprit suscite sur les lèvres de ceux qui, en accueillant la parole de Jésus qui déclare : « *Tu es Pierre...* » (cf. Mt 16, 16-18), participent de plein droit au Collège apostolique.

C'est pourquoi je suis très reconnaissant à ceux qui, avec un travail généreux, assidu et compétent, ont garanti, au cours de toutes ces années, que l'institution synodale contribue à l'incontournable dialogue entre Pierre et ses confrères. Je voudrais adresser une pensée particulièrement reconnaissante à Votre Éminence, aux membres des divers conseils, aux supérieurs et aux officiaux du secrétariat général, présents et passés.

À présent, dans le but de rendre plus manifeste le service apprécié que cet organisme accomplit en faveur de la collégialité épiscopale avec l'Évêque de Rome, j'ai décidé de conférer au sous-secrétaire la dignité épiscopale.

De cette manière, le sous-secrétaire, déjà dans sa tâche de collaboration avec Votre Éminence en ce qui concerne le développement de l'activité synodale, en vertu de l'ordre épiscopal reflétera cette communion affective et effective qui constitue l'objectif spécifique du synode des évêques. Également en coordonnant le travail interne du secrétariat général, le sous-secrétaire sera appelé à exprimer la réalité féconde et fructueuse qui naît de la participation au munus épiscopal, source de sanctification pour ceux qui l'entourent et fondement de la communion hiérarchique avec l'Évêque de Rome, chef du collège épiscopal, et avec les membres de ce même collège.

Tel est ce que je communique à Votre Éminence avec ma Bénédiction apostolique.

*Du Vatican, le 1er avril 2014.*

---

